

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



Plan de
zonage
(n o r d)

5.a

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Uc** Zone urbaine - habitat pavillonnaire
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- Ux^a** Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe** Zone à urbaniser à vocation d'équipement
- 1AUx** Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A** Zone agricole
- Ab** Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : unité de compostage
- Ac** Zone agricole : zone de carrières
- Anc** Zone agricole : zone carrières interdites
- Ap** Zone agricole protégée
- As** Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
- At** Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : champ de tir
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle jardins
- Njp** Zone naturelle - jardins patrimoine
- Nph** Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
- N2000** Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
- Espaces boisés classés
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'urbanisme (délai de validité de 3 ans du périmètre d'attente)
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Vue à conserver (OAP)
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Projet infrastructure routière : RN 154
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927 - 30m)
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927, RD2020 - 100m)
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 2020 - 250m)
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TGV - 300m)
- i** Zone inondable hors PPRI
- *** Périmètre de protection des monuments historiques
- o** Élément patrimonial d'intérêt

0 m 500 m 1000 m 1500 m 2000 m 2500 m

PLUi

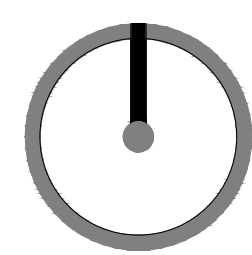
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022

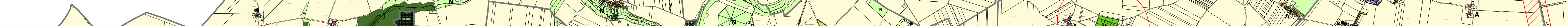


Plan de zonage (centre-ouest)

5.b



0 m 500 m 1000 m 1500 m 2000 m



- Limite de zone
- Ua Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub Zone urbaine - habitat récent
- Uc Zone urbaine - habitat pavillonnaire
- Ue Zone urbaine - équipements publics
- Uj Zone urbaine - jardins
- Ux Zone urbaine - activités
- Ux^a Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipement
- 1AUx Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A Zone agricole
- Ab Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : unité de compostage
- Ac Zone agricole : zone de carrières
- Anc Zone agricole : zone carrières interdites
- Ap Zone agricole protégée
- As Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
- At Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : champ de tir
- N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne Zone naturelle - équipement
- Nj Zone naturelle jardins
- Njp Zone naturelle - jardins patrimoine
- Nph Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
- N2000 Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
- Espaces boisés classés
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'urbanisme (délai de validité de 1 an du périmètre d'attente)
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Vue à conserver (OAP)
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Projet infrastructure routière : RN 154
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927 - 300m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927, RD2020 - 100m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 2020 - 250m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TOV - 300m)
- i Zone inondable hors PPRi
- ☆ Périmètre de protection des monuments historiques
- ⊙ Élément patrimonial d'intérêt

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022

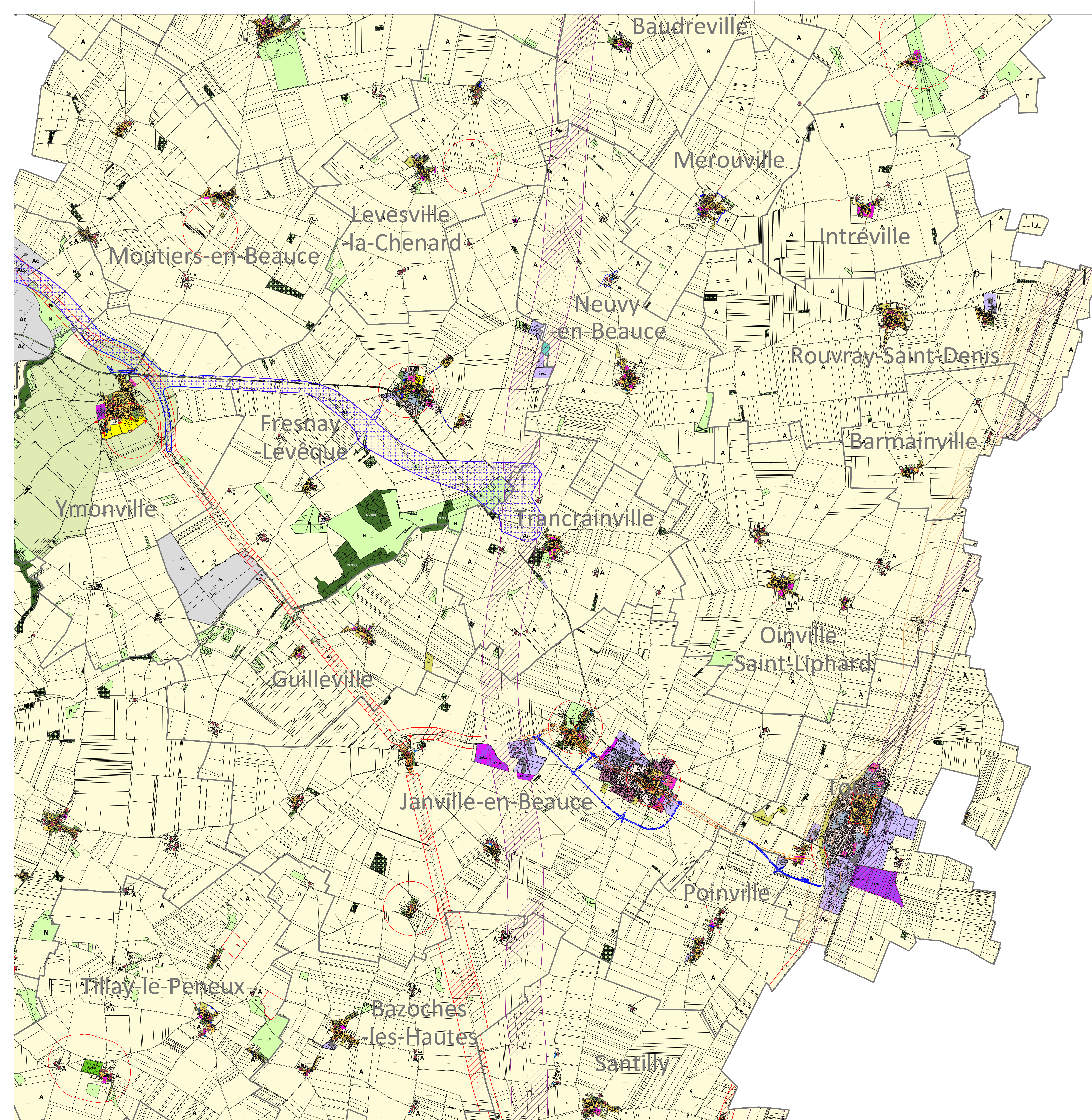
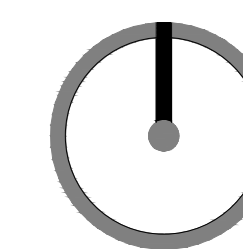


Plan de
zonage
(centre-est)

5.c

	Limite de zone
	Zone urbaine - habitat central des villages
	Zone urbaine - habitat récent
	Zone urbaine - habitat pavillonnaire
	Zone urbaine - équipements publics
	Zone urbaine - jardins
	Zone urbaine - activités
	Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
	Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
	Zone à urbaniser à vocation d'équipement
	Zone à urbaniser à vocation d'activité
	Zone agricole
	Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : unité de compostage
	Zone agricole : zone de carrières
	Zone agricole : zone carrières interdites
	Zone agricole protégée
	Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
	Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : champ de tir
	Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
	Zone naturelle - équipement
	Zone naturelle jardins
	Zone naturelle - jardins patrimoine
	Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
	Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
	Espaces boisés classés
	Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
	Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
	Emplacement réservé
	Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'urbanisme (délai de validité de 5 ans du périmètre d'attente)
	Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Vue à conserver (DAP)
	Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
	Site d'exploitation agricole
	Projet infrastructure routière : RN 154
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927 - 30m)
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927, RD2020 - 100m)
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 2020 - 250m)
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SMCT TGV - 300m)
	Zone inondable hors PPRi
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Élément patrimonial d'intérêt

0 m 500 m 1000 m 1500 m 2000 m 2500 m



PLUi

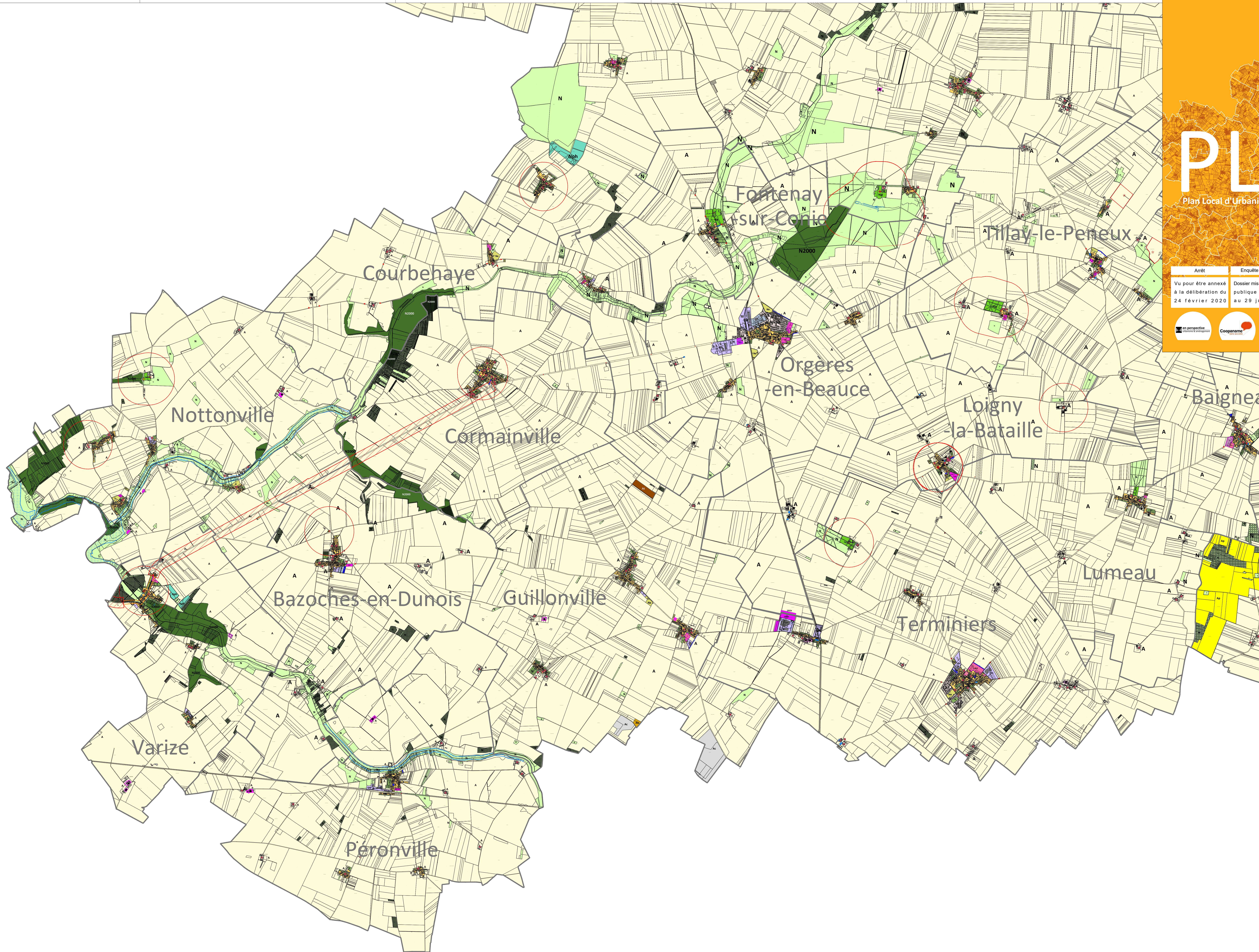
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



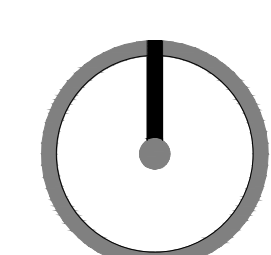
Plan de
zonage
(sud-ouest)

5.d



- Limite de zone
- Ua Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub Zone urbaine - habitat récent
- Uc Zone urbaine - habitat pavillonnaire
- Ue Zone urbaine - équipements publics
- Uj Zone urbaine - jardins
- Ux Zone urbaine - activités
- Ux^a Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipement
- 1AUx Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A Zone agricole
- Ab Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : unité de compostage
- Ac Zone agricole : zone de carrières
- Anc Zone agricole : zone carrières interdites
- Ap Zone agricole protégée
- As Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
- At Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : champ de tir
- N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne Zone naturelle - équipement
- Nj Zone naturelle jardins
- Njp Zone naturelle - jardins patrimoine
- Nph Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
- N2000 Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
- Espaces boisés classés
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'urbanisme (délai de validité de 5 ans du périmètre d'attente)
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Vue à conserver (OAP)
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Projet infrastructure routière : RN 154
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927 - 30m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927, RD2020 - 100m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 2020 - 250m)
- br Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TGV - 300m)
- i Zone inondable hors PPRI
- * Périmètre de protection des monuments historiques
- o Élément patrimonial d'intérêt

0 m 500 m 1000 m 1500 m 2000 m 2500 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



Plan de
zonage
(sud-est)

5.e

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Uc** Zone urbaine - habitat pavillonnaire
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- Ux^a** Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe** Zone à urbaniser à vocation d'équipement
- 1AUx** Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A** Zone agricole
- Ab** Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : unité de compostage
- Ac** Zone agricole : zone de carrières
- Anc** Zone agricole : zone carrières interdites
- Ap** Zone agricole protégée
- As** Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
- At** Zone agricole - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : champ de tir
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle jardins
- Njp** Zone naturelle - jardins patrimoine
- Nph** Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
- N2000** Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
-  Espaces boisés classés
-  Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
-  Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
-  Emplacement réservé
-  Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'urbanisme (délai de validité de 5 ans du périmètre d'attente)
-  Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Vue à conserver (DAP)
-  Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
-  Site d'exploitation agricole
-  Projet infrastructure routière : RN 154
-  Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927 - 30m)
-  Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 927, RD2020 - 100m)
-  Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RD 2020 - 250m)
-  Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TGV - 300m)
-  Zone inondable hors PPRI
-  Périmètre de protection des monuments historiques
-  Élément patrimonial d'intérêt

0 m 500 m 1000 m 1500 m 2000 m 2500 m

